



Intervenants

M. Mathias REYNARD

Conseiller d'Etat

Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

M. Pascal STRUPLER

Président du Conseil d'administration de l'HVS

M. Roberto SCHMIDT

Conseiller d'Etat

Chef du Département des finances et de l'énergie

Mathias REYNARD

Conseiller d'Etat

3

Historique

Janvier 2014

- ▲ Le Conseil d'Etat définit une enveloppe financière globale de CHF 400 mios pour les investissements stratégiques de l'Hôpital du Valais
 - Regroupement de l'activité hospitalière du SZO
 - Regroupement de l'activité opératoire du CHVR à Sion
 - Adaptation des autres infrastructures du CHVR pour les suites de traitement et réadaptation (Sierre et Martigny) ainsi que pour la psychiatrie (Malévoz)
 - Stérilisation centrale de Martigny
- ▲ Ces investissements doivent être financés entièrement par les tarifs hospitaliers.

4

Historique

Mai 2019

- ▲ Le Grand Conseil octroie par décision les cautionnements d'objets de :
 - CHF 247,5 mios en faveur du financement des études ainsi que de l'agrandissement et la transformation du site hospitalier de Sion
 - CHF 137,5 mios en faveur du financement des études ainsi que de l'agrandissement et la transformation du site hospitalier de Brigue
- ▲ La première pierre symbolique du chantier de l'extension de l'hôpital de Sion a été posée en octobre 2020.
- ▲ L'extension de l'hôpital de Brigue a débuté en avril 2022.
- ▲ CHF 100 mios liés aux investissements pour les autres infrastructures de l'HVS à financer par les tarifs

5



Contexte actuel

Septembre 2023

Rapport HVS : Capacité de financement des investissements

- ▲ Investissements en cours ou nécessaires pour les 15 ans à venir :
 - Extensions des sites de Sion et Brigue
 - Mise aux normes parasismiques
 - Psychiatrie (Malévoz)
 - Rénovation des sites du CHVR
 - Infrastructures support (laboratoire, digitalisation,...)
- ▲ Constat : l'HVS ne pourra pas réaliser tous ses investissements sans le soutien du canton.

6



Contexte actuel

Décembre 2023

Mandat Paianet plus Sàrl (M. Stefaniak) : Expertise concernant la capacité d'investissement de l'HVS

- ▲ Vérifier la fiabilité des scénarios de l'HVS
- ▲ Définir la capacité maximale d'investissement
- ▲ Analyser et prioriser les investissements
- ▲ Évaluer la forme et le volume d'une aide étatique

Recommandations de l'expert

- ▲ Prendre en charge complètement le renchérissement des constructions par le canton, en priorité à fonds perdu via une prestation d'intérêt général (PIG) unique ou étalée sur plusieurs années
- ▲ Prendre en charge les mesures parasismiques à fonds perdu, via un versement unique ou des PIG
- ▲ Etudier la piste d'un transfert des infrastructures hospitalières au fonds FIGI
- ▲ Financer le bâtiment de Malévoz via le fonds FIGI et mettre le bâtiment à disposition de l'HVS dans les meilleurs délais
- ▲ Demander à l'HVS de rechercher des alternatives aux investissements en cours et différer les projets prévus

Pascal STRUPLER
Président Conseil d'administration HVS

9



Contexte actuel

Janvier 2023

Rapport de l'Hôpital du Valais (HVS) sur ses perspectives financières négatives

- Pénurie de personnel
 - Insuffisance tarifaire
 - Renchérissement des coûts de construction
 - Pression sur les coûts
- ▲ Constat similaire au niveau national
- ▲ Recherche de solutions durables

10



Financement des investissements

Investissements	Financement	Montant (MCHF)
Martigny. Stérilisation centrale. Bouclé	Investissement stratégique	15.00
Sion. Extension	Investissement stratégique	247.50
Brigue. Projet United. Nouvelle construction	Investissement stratégique	137.50
Total		400.00

Investissements	Financement	Montant (MCHF)
Sion. Parking. Bouclé	Autofinancement	25.80
Brigue. Parking	Autofinancement	11.64
Total		37.44

Investissements	Financement	Montant (MCHF)
Brigue. Projet United. Assainissement du bâtiment existant	Investissement ordinaire annuel	12.00
Brigue. Prévention incendies (projet partiel 3), transformations et modifications de projet (projet partiel 7)	Fonds investissement SZO	8.26
Brigue – Sion. Nouveaux bâtiments. Infrastructure IT	Investissement ordinaire annuel	3.42
Digitalisation. Nouveaux dossiers patients	Investissement ordinaire annuel	6.50
Sion. Pharmacie publique (participation à la SA)	Investissement ordinaire annuel	0.40
Brigue – Sion. Nouveaux bâtiments. Infrastructure IT	Invest. ordinaire hors cadre annuel	4.93
Digitalisation. Nouveaux dossiers patients	Invest. ordinaire hors cadre annuel	26.72
Total		62.23

11

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Besoins en investissements

Investissements	Financement/cautionnement	Total (MCHF)
Investissement stratégique (Stérilisation, Extension Sion, United Brigue)	Financé : cautionnement spécifique octroyé	400.00
Parking Sion (bouclé) et Brigue (en cours)	Financé : autofinancement	37.44
Investissements ordinaire	Financé : HVS, cautionné par fonds de roulement ou cautionnement spécifique	62.23
Renforcement parasismique	Subvention par budget d'investissement annuel du Service de la santé publique	21.60
Investissement stratégiques complémentaires	Financement à déterminer rapidement	294.33
Investissements stratégiques (dès 2030)	Financement à définir dès 2030	242.84
Total		1'058.44

12

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Perspectives

- ▲ L'aboutissement des chantiers de Brigue et de Sion et plusieurs investissements futurs sur d'autres sites vont donner à l'HVS un nouveau visage dans le paysage hospitalier valaisan.
- ▲ L'HVS va ainsi, entre autres, gagner en attractivité pour les professionnels médico-soignants et pour les patientes et patients du canton.
- ▲ Sans mesures financières appropriées, l'HVS pourrait se retrouver en manque de liquidités dans le courant 2026 pour les investissements stratégiques.
- ▲ Dans cette perspective, la proposition faite par le Conseil d'Etat est pertinente pour l'HVS.
- ▲ Ce soutien permet à l'HVS, tout en continuant de veiller à son efficience et à l'équilibre budgétaire, de se concentrer sur sa mission sanitaire.

13

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Mathias REYNARD
Conseiller d'Etat

14

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Décision du Conseil d'Etat

- ▲ Cautionnement-cadre supplémentaire de CHF 294 mios pour assurer le financement des investissements stratégiques en cours
- ▲ PIG d'exploitation de CHF 70 mios pour financer les amortissements et intérêts liés aux nouveaux emprunts
- ▲ Principe de la prise en charge par le canton de la mise aux normes parasismiques des bâtiments existants
- ▲ Principe de la création d'un fonds immobilier cantonal Santé

15

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Décision du Conseil d'Etat

Investissements stratégiques complémentaires et nécessaires à financer à court terme	Total (MCHF)
Sion. Renchérissements des coûts de construction (CFC 1 – 6) [Crédit complémentaire CE]	28.76
Brigue. Renchérissements des coûts de construction (CFC 1 – 6) [Crédit complémentaire CE]	19.24
Sion. Conséquence de faillites d'entreprises adjudicataires [Crédit complémentaire GC]	1.50
Brigue. Surcoûts liés à la conjoncture régionale [Crédit complémentaire GC]	28.65
Brigue – Sion – ICH. Equipements (CFC 7 – 9) [Crédit d'engagement GC]	76.75
Sion. Rénovation de l'étage B (complément au projet) [Crédit d'engagement GC]	20.75
Sion. Rénovation des étages des soins [Crédit d'engagement GC]	37.20
Monthey. Rénovations urgentes de Malévoz [Crédit d'engagement GC]	15.00
Monthey. Nouvelles constructions de Malévoz [Crédit d'engagement GC]	45.00
Brigue. Rénovation de l'ancien hôpital (1905) pour la psychiatrie [Crédit d'engagement GC]	5.00
Brigue. Nouvelle construction pour la psychiatrie [Crédit d'engagement GC]	14.50
Sion ICH. Rénovations urgentes (laboratoires) [Crédit d'engagement CE]	2.00
Total	294.34

16

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Roberto SCHMIDT

Conseiller d'Etat

17

Création d'un fonds immobilier cantonal Santé

▲ **Système actuel de financement des investissements**

- Financement des investissements pour les infrastructures hospitalières par les tarifs
- Majorité des établissements hospitaliers en Suisse n'arrivant plus à couvrir les coûts des infrastructures
- Difficultés financières se traduisant par des pertes, des endettements, des fermetures ou des demandes d'aides publiques

▲ **Décision du principe de création d'un fonds immobilier cantonal «Santé»**

- Les subventions annuelles non remboursables pèsent trop sur le budget cantonal
- Solution à envisager
 - Le canton construit les nouvelles infrastructures nécessaires afin de les mettre à disposition de l'HVS contre un loyer raisonnable et supportable
 - La législation cantonale permet des investissements du canton dans l'infrastructure hospitalière
 - L'ampleur, la priorisation et le calendrier des nouveaux investissements hospitaliers seront décidées à l'avenir par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.
 - Intégration successive des 89 bâtiments hospitaliers existants

18

Création d'un fonds immobilier cantonal Santé

▲ Nécessité d'une analyse détaillée et exhaustive

- Règles propres et adaptées à la complexité des bâtiments hospitaliers
- Evaluer l'opportunité du transfert des biens immobiliers du bilan de l'HVS et du Service de la santé publique (SSP) au fonds immobilier cantonal «Santé»
- Rapport intermédiaire du Groupe de travail DFE/DSSC/HVS d'ici fin 2026

19



Incidences financières de la décision du Conseil d'Etat

▲ Cautionnement-cadre supplémentaire de CHF 294 mios

- Actuellement aucune conséquence financière directe pour le canton

▲ PIG d'exploitation de maximum CHF 70 mios sur cinq ans (2027-2031)

- Financement des amortissements et intérêts liés aux nouveaux emprunts
- Financement par la réserve de politique budgétaire

▲ Prise en charge par le canton de la mise aux **normes parasismiques** des bâtiments hospitaliers existants

- Selon la volonté du Grand Conseil (motion 2023.12.434)
- Mise aux normes parasismiques au fur et à mesure de la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments
- Plus de 21 millions de francs (selon études 2018 et 2021), à réévaluer
- Financement par le budget ordinaire du Service de la santé publique

▲ Création du **fonds immobilier** cantonal «Santé»

- Un fonds autonome avec une comptabilité propre, mais juridiquement dépendant du canton et sans personnalité juridique
- Le plafond des engagements dépendra des résultats de l'analyse finale

20



Suite et calendrier

- ▲ Message au Grand Conseil et projet de décision
- ▲ **Automne 2025** : Décision du Grand Conseil relative au cautionnement-cadre
- ▲ Décisions du Grand Conseil des cautionnements d'objet échelonnées selon l'avancement des projets
- ▲ **D'ici fin 2026** : Rapport intermédiaire du groupe de travail DFE / DSSC / HVS sur le principe de la création d'un fonds immobilier cantonal Santé